BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 7 janvier 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la Direction de la coopération de sécurité et de défense.

Du 20 décembre 2021

DIRECTION DE LA COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE :

Mission des moyens ; Bureau personnel

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la Direction de la coopération de sécurité et de défense.

Du 20 décembre 2021

NOR A R M E 2 2 0 0 0 3 0 A

Pièce(s) jointe(s) : Deux annexes.			
Classement dans l'édition méthodique : BOEM <u>420-0.6.</u>			
Référence de publication :			

Le directeur de la direction de la coopération de sécurité et de défense,

Vu le décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32);

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36);

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41).

Arrête:

Art. 1er. Pour les militaires servant au sein de la direction de la coopération de sécurité et de défense, la liste prévue à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2021 susvisé est fixée en annexe.

L'annexe I. désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1 er janvier 2022.

L'annexe II. liste les postes vacants ou occupés par un agent non-éligible au 1 er janvier 2022 susceptibles d'ouvrir droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire dans l'éventualité où un poste désigné à l'annexe I vient à devenir vacant ou à être occupé par un agent non-éligible avant la fin de la période d'activité de référence.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Bulletin officiel des armées.

Le général de corps d'armée, directeur de la coopération de sécurité et de défense,

Thierry MARCHAND.

ANNEXES

ANNEXE I.

POSTES OUVRANT DROIT À LA PRIME DE COMMANDEMENT ET DE RESPONSABILITÉ MILITAIRE (PCRM) AU 1ER JANVIER 2022.

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État néant	État néant	État néant

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau

Identifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
014L000195	Sous-directeur Afrique Subsaharienne + chef de corps DCSD	014L067
014L000233	Adjoint sous-directeur Afrique subsaharienne	014L067
014L000281	Expert protection civile / déminage	014L099
014L000608	Chef du bureau personnel	014L073

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
014L000245	Officier géographique Asie – Eurasie	014L066
014L000325	Chef du bureau d'appui logistique et matériel	014L071

014L000190	Chef du bureau formation et stage	014L072
------------	-----------------------------------	---------

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
014L000733	Officier géographique Afrique australe et de l'Est	014L067
014L000735	Officier géographique Sahel	014L067
014L000658	Chef de section comptabilité	014L070
014L00630	Chef de section pilotage budgétaire	014L070
014L000252	Gestionnaire des stagiaires étrangers	014L072
014L000289	Gestionnaire des Écoles nationales à vocation régionale	014L072
014L000341	Chancelier	014L073

POSTES DE COMMANDEMENT

I. Postes de commandement de 1^{er} niveau

Identifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État néant	État néant	État néant

II. Postes de commandement de 2^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État néant	État néant	État néant

III. Postes de commandement de 3^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État néant	État néant	État néant

IV. Postes de commandement de 4^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État néant	État néant	État néant

ANNEXE II.

POSTES SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT A LA PRIME DE COMMANDEMENT ET DE RESPONSABILITÉ MILITAIRE (PCRM) DURANT LA PÉRIODE D'ACTIVITÉ DE RÉFÉRENCE.

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant

POSTES DE COMMANDEMENT

I. Postes de commandement de 1^{er} niveau

Identifiant	Libellé	Code
du poste (CREDO)	poste	CREDO de la formation
		d'emploi

État	État	État
néant	néant	néant

II. Postes de commandement de 2^e niveau

Identifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant

III. Postes de commandement de $3^{\rm e}$ niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant

IV. Postes de commandement de 4^e niveau

ldentifiant du poste (CREDO)	Libellé poste	Code CREDO de la formation d'emploi
État	État	État
néant	néant	néant